PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Orléans, le 24/06/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTRÔLE DU SITE DE l'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Le 19 juin 2025, faisant suite à plusieurs signalements, l'inspection des installations classées de la DREAL Centre-Val de Loire a procédé à un contrôle inopiné du chantier de déconstruction de l'ancienne caserne des pompiers située 8 boulevard du Maréchal Foch à Chartres.

Il a été constaté le stockage de plusieurs bi-bags contenant des déchets amiantés en provenance du chantier de déconstruction de la caserne. Les déchets amiantés sont des déchets dangereux qu'il convient d'orienter dans des filières de stockage dûment autorisées. Ni la DREAL Centre-Val de Loire, ni aucun autre service de l'Etat, n'a donné son accord pour un entreposage sur place.

En conséquence, le maître d'ouvrage a été mis en demeure de :

- l'évacuation des déchets entreposés sur les parcelles,
- la réalisation d'un diagnostic des sols au niveau de la zone d'enfouissement des déchets susmentionnés selon les référentiels en vigueur,
- le comblement de la dépression par des matériaux non pollués et répondant aux exigences techniques du projet immobilier.

Ceci s'accompagne d'une amende administrative.

Comme le prévoit la réglementation, ceci est précédé d'une phase de procédure contradictoire avec le maître d'ouvrage qui peut présenter sous 10 jours ses observations.

Ces procédures administratives sont indépendantes d'éventuelles poursuites judiciaires.

Contact presse :
Préfecture d'Eure-et-Loir - Cabinet –
Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'Etat
Tél : 02 37 27 70 11
Mél : pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr